PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU 23 JUIN 2026

MEMBRES AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :

Représentants des Habitants :
Madame GRAS Odette, PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE.
Monsieur MERCIER Philippe, Représentant des Habitants.
Madame ORIA Yvette, Représentante des Habitants.
Madame LOISEAU Madeleine, Représentante des Habitants.

Représentants des Familles :
Madame LOINTIER-GOLD, VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE.

Représentant du personnel Syndicat SUD Santé Sociaux :
Madame GOUBY Laëtitia.

Représentant du Conseil d'Administration :
Monsieur CRAVENAUD Michel, Conseiller Municipal.

Le médecin coordonnateur :
Docteur BOURGEAIS Nadia.

Représentante des membres de l'équipe médico-soignante :
Madame GIRAULT Louise, Cadre Supérieur de Santé Paramédical.

Représentante des bénévoles accompagnant les personnes accueillies :
Madame TORNÉ Liliane, Association VMEH.

MEMBRES INVITÉS PRÉSENTS :
Monsieur ESSALHI, Directeur ; Madame PIRO-MAHÉ, Directeur Adjoint ; Madame DEIBER, Responsable des Finances ; Madame FÉVRIER, Élève Directrice ; Madame DESMARES, Assistante de Direction ; Madame BEAUMONT, Animatrice ; Madame GOMEZ, Animatrice (ff) et Assistante de Soins en Gérontologie ; Madame JARNOUX, Ergothérapeute ; Madame HUAULT, Diététicienne ; Madame DROUAUD, Psychologue ; Madame ROY, Accueil-Communication ; Madame DULONG, Représentante CDCA et Vice-Présidente de séance.

HABITANTS, FAMILLES ET PROCHES PRÉSENTS : cf. feuille d'émargement jointe au présent procès-verbal.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame DESMARES, Assistante de Direction.

ORDRE DU JOUR :

1) Adoption du Procès-Verbal de la séance du 28 avril 2026
2) Questions des familles
3) Le Référent Institutionnel au sein de la Résidence DEBROU :
 - Liste des Référents Institutionnels réactualisée en date du 10 juin 2026
4) Projets d'Accompagnement Personnalisé :
 - Tableau de suivi des habitants disposant d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) en date du 10 juin 2026
5) Axes de travail prioritaires et projets des services Animation – Restauration/Diététique – Psychologie – Ergothérapie
6) Participation et expression des habitants :

- Tirage au sort du ou des rêves parmi les rêves présélectionnés

7) Renouvellement du dispositif de vidéo-protection de la Résidence DEBROU :
 - Arrêté portant modification d'un système de vidéo-surveillance
8) Évaluation de la qualité des prestations délivrées par la Résidence DEBROU :
 - Résultat de l'évaluation de la Résidence DEBROU dans le cadre du nouveau dispositif d'évaluation instauré par la Haute Autorité de Santé (HAS) réalisée du mercredi 11 juin 2025 au vendredi 13 juin 2025
9) Projet Institutionnel de la Résidence DEBROU 2027-2031
10) Contrat de Séjour de la Résidence DEBROU : Version 10 en date du 24 juin 2026
11) Réactualisation des livrets d'accueil à destination des Habitants, des Familles et des Proches
12) État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2026 (EPRD 2026) : Hébergement Permanent / Hébergement Temporaire
13) Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2021-2025 : Bilan des objectifs 2025
14) Indicateurs CPOM 2025 de la Résidence DEBROU
15) Rapport Annuel d'Activité Médicale 2025
16) Rapport d'activité 2025 du service de Psychologie
17) Rapport d'activité 2025 PASA et accompagnement non-médicamenteux
18) Rapport d'activité 2025 du service Animation
19) Rapport d'activité 2025 du Conseil de la Vie Sociale
20) Rapport d'application du principe de la laïcité au sein de la Résidence DEBROU – Année 2025
21) Synthèse des évènements indésirables déclarés au sein de la Résidence DEBROU – Année 2025
22) Synthèse des satisfactions, des plaintes, des observations et des réclamations des habitants, des familles et des proches – Année 2025
23) Résultats des enquêtes de satisfaction des Habitants et des Familles 2026
24) Plan national canicule 2026

La séance est ouverte à 14H40.

Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, Monsieur le Directeur et les membres du Conseil de la Vie Sociale accueillent avec plaisir les habitants, les familles et les proches présents dans le public et les remercient pour leur présence. Madame la Présidente donne ensuite la parole à Madame la Vice-Présidente pour l'animation de la séance.

Aucune famille n'est connectée via l'application Zoom pour suivre cette réunion à distance.

1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026 a été transmis aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2- QUESTIONS DES FAMILLES

Madame la Vice-Présidente demande si des aménagements sont envisagés au niveau du parking des visiteurs, celui-ci offrant actuellement peu de zones ombragées. Elle suggère notamment d'étudier la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques ou de procéder à la plantation d'arbres.
Monsieur le Directeur indique qu'une réponse sera apportée dans le cadre du plan d'actions du plan canicule 2026-2027.

Madame DULONG demande si la formule Fil Bleu Résabus fonctionne toujours, certaines informations qui lui auraient été rapportées laissant entendre le contraire ?
Madame ROY indique qu'elle se rapprochera des services concernés afin d'obtenir une information fiable et précise.

Monsieur le Directeur tient à remercier très sincèrement les membres du Conseil de la Vie Sociale pour leur véritable engagement auprès des familles et des proches des habitants de la Résidence DEBROU.

3- LE RÉFÉRENT INSTITUTIONNEL AU SEIN DE LA RÉSIDENCE DEBROU

- Liste des Référents Institutionnels réactualisée en date du 10 juin 2026

Madame la Vice-Présidente rapporte que, lors de ses dernières réunions avec les familles, plusieurs d'entre elles ne semblaient pas avoir bien compris le rôle du référent institutionnel. Elle rappelle qu'il est nécessaire de régulièrement réexpliquer ses missions et son rôle auprès des familles.

Monsieur le Directeur rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale l'existence du dispositif de Référent Institutionnel en vigueur au sein de la Résidence DEBROU depuis 2018. Il mentionne également que deux vidéos explicatives, tournées au sein de l'établissement, sont disponibles sur le site internet www.debrou.fr afin de mieux faire connaître ce dispositif.

Madame Laëtitia G., aide-soignante, présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le rôle et les missions du Référent Institutionnel. Chaque agent est référent de quatre à cinq habitants. Il lui revient de se présenter à l'habitant ainsi qu'à sa famille afin d'assurer un premier lien et un suivi de proximité.

Madame GIRAULT précise que certains professionnels se montrent plus à l'aise que d'autres dans l'exercice de ce rôle, notamment dans la relation avec les familles. Elle souligne également l'importance de l'accompagnement des équipes dans la mise en œuvre de cette mission de référent institutionnel.

Monsieur le Directeur précise que la liste des référents institutionnels est régulièrement actualisée et présentée à chaque Conseil de la Vie Sociale. Il ajoute qu'auparavant, cette liste était affichée au sein des unités de vie, mais qu'à la suite des recommandations issues de

l'évaluation externe et des exigences liées au RGPD, sa diffusion publique et son affichage ont été supprimés afin de garantir la protection des données personnelles des habitants.

Par ailleurs, Madame ROY rappelle le rôle et les missions du Référent Institutionnel et informe qu'à chaque nouvelle admission, deux supports d'information sont remis dans le logement de l'habitant : un à destination de l'habitant et un à destination de la famille, chacun précisant l'identité du référent institutionnel concerné.

Madame DULONG souligne qu'il s'agit d'une ressource supplémentaire, inexistante dans les autres établissements, et qu'elle contribue à un important gain de sérénité.

4- PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉS

- Tableau de suivi des habitants disposant d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) en date du 10 juin 2026

Madame la Vice-Présidente donne la parole à Monsieur le Directeur.

Le tableau de suivi des habitants disposant d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) au sein de la Résidence DEBROU a été préalablement transmis aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur le Directeur rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale que le PAP ou Projet d'Accompagnement Personnalisé est un outil de coordination visant à répondre à long terme aux besoins et attentes de la personne accueillie. Chaque personne accompagnée a des attentes et des besoins singuliers, que le professionnel s'emploie à intégrer dans le projet personnalisé. Il se décline en une programmation de prestations et d'activités individuelles ou collectives en cohérence avec les besoins et envies de l'habitant. Il permet d'inclure différents volets plus spécifiques articulés entre le volet de la vie sociale, de la vie quotidienne et du soin. Il tient compte du parcours de vie, du parcours de soins et du parcours d'accompagnement de l'habitant.
Le PAP doit être évalué ou réévalué autant que de besoin et au minimum une fois par an.

Monsieur le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le tableau de suivi des habitants disposant d'un projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) en cours d'actualisation.

5- AXES DE TRAVAIL PRIORITAIRES ET PROJETS DES SERVICES ANIMATION – RESTAURATION/DIÉTÉTIQUE – PSYCHOLOGIE – ERGOTHÉRAPIE

Madame la Vice-Présidente donne la parole à Madame BEAUMONT, Animatrice, et Madame GOMEZ, Animatrice (ff) pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service vie sociale – animation.

Madame BEAUMONT, animatrice au sein des unités de vie « Les Lys » - A1, « Les Œillets » A2, « Les Iris » - B1 et « Les Dahlias » - B2 se présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale et présente les animations qui ont été organisées ces dernières semaines et celles qui sont programmées au cours des semaines à venir. Elle précise que le programme des animations est affiché à l'accueil de l'établissement ainsi qu'au sein des unités de vie, et publié sur le site internet de l'établissement.

Madame BEAUMONT informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que le pique-nique initialement prévu le mercredi 1er juillet est reporté en raison des conditions météorologiques annoncées et de l'épisode caniculaire attendu.
Cet évènement sera reprogrammé au mois de septembre. La date définitive sera communiquée aux habitants et à leurs proches dès qu'elle aura été arrêtée.

Madame GOMEZ, Assistante de Soins en Gérontologie (ASG) et animatrice (ff) au sein des unités protégées se présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale et leur présente les différentes activités réalisées lors d'ateliers avec les habitants des unités protégées et des PASA.

Madame la Vice-Présidente donne la parole à Madame HUAULT, Diététicienne, pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service restauration-diététique.

Madame HUAULT présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale ses principales missions au sein de la Résidence DEBROU :

- Élaboration des menus et des régimes ;
- Élaboration des goûters enrichis ;
- Mise en œuvre de la démarche nutritionnelle, incluant les compléments nutritionnels oraux (CNO) sur prescription médicale ;
- Participation au suivi du projet d'accompagnement personnalisé des habitants accueillis,
- Animation d'ateliers au sein des Pôles d'Activité et de Soins Adaptés et de l'ensemble des unités de vie,
- Animation de repas thérapeutiques, en collaboration avec l'ergothérapeute, chaque vendredi midi. Ces temps partagés permettent d'identifier certaines problématiques liées à l'accompagnement de l'habitant et de mettre en place des actions adaptées pour y remédier.

Madame la Vice-Présidente donne la parole à Madame DROUAUD pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service de psychologie.

Madame DROUAUD rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale que le service de psychologie est organisé de la manière suivante :

- Madame FENECH Pauline, Psychologue des Unités Protégées A0-Les Bleuets et B0-Les Amaryllis ainsi que des PASA,
- Madame POUSSIGUE Anne, Psychologue au sein des unités de vie A1-Les Lys et A2-Les Œillets,
- Madame DROUAUD Priscilla, Psychologue au sein des unités de vie B1-Les Iris et B2-Les Dahlias.

Madame DROUAUD rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale les quatre principaux axes de travail des psychologues de la Résidence DEBROU :

1) Axe de travail N°1 : Les Habitants de la Résidence DEBROU.
2) Axe de travail N°2 : Les Familles et les Proches.
3) Axe de travail N°3 : Les Professionnels de la Résidence DEBROU.
4) Axe de travail N°4 : La Résidence DEBROU.

Madame DROUAUD rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale l'institutionnalisation des groupes de formation à destination des familles et des proches. Ces sessions, animées par le service de psychologie, portent sur la maladie d'Alzheimer, les troubles apparentés ainsi que les troubles du comportement.

Madame la Vice-Présidente donne la parole à Madame JARNOUX pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service ergothérapie.

Dans le cadre de la continuité de la démarche d'amélioration de la qualité de vie des habitants, des familles et du personnel, Madame JARNOUX informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'elle intervient au sein de l'ensemble des unités de vie ainsi que des Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA), selon un planning défini.

Ses interventions portent notamment sur la prévention des risques de chutes, la prévention des escarres, ainsi que sur la réadaptation de la mobilité et des transferts.

Elle rappelle que l'ergothérapeute est un professionnel de santé qui contribue au maintien et au développement de l'autonomie et de l'indépendance des personnes âgées dans les activités de la vie quotidienne.

Madame JARNOUX travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire et en étroite collaboration avec les infirmiers et aides-soignants qui la sollicitent notamment quant aux Projets d'Accompagnement Personnalisés des Habitants.

Aussi, Madame JARNOUX informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'elle participe, en lien avec SIEL BLEU, aux activités de gymnastique douce organisées tous les lundis après-midi au sein de l'espace Vie Sociale et Animation. Pas moins de trente habitants participent à ces ateliers.

Madame JARNOUX informe de l'installation de 16 rails supplémentaires de lève-personnes fixes, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie au travail et de la prise en charge des habitants.

Au total, 52 logements sont désormais équipés de rails de lève-personnes fixes à l'issue de cette installation.

Madame la Vice-Présidente et les membres du Conseil de la Vie Sociale remercient les personnels paramédicaux pour leur professionnalisme et pour la présentation de leurs axes de travail prioritaires.

6- PARTICIPATION ET EXPRESSION DES HABITANTS

- Tirage au sort du ou des rêves parmi les rêves présélectionnés

Madame La Vice-Présidente donne la parole à Madame FÉVRIER, Élève Directrice, afin de rappeler aux membres du Conseil de la Vie Sociale le dispositif institutionnel « La Boîte à Rêves », qui s'inscrit pleinement dans les orientations du Projet Institutionnel 2027-2031 de la Résidence DEBROU.

Madame FÉVRIER rappelle que ce dispositif a pour objectif de permettre aux habitants d'exprimer un rêve ou un souhait personnel en vue de sa réalisation. Les rêves concernés correspondent à des expériences exceptionnelles individualisées, en lien avec l'histoire de vie, les aspirations ou les centres d'intérêt des habitants, et nécessitant une organisation spécifique ainsi que des moyens particuliers pour être concrétisés.
Les rêves peuvent être recueillis selon différentes modalités : dépôt direct par l'habitant, ateliers collectifs ou accompagnement individualisé.
L'ensemble des professionnels, ainsi que les familles et les proches, sont associés à cette démarche afin de favoriser l'expression des souhaits des habitants.

Madame FÉVRIER informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que les rêves recueillis auprès des habitants ont fait l'objet d'une présélection par le comité d'animation.
Elle précise que, lors de la présente séance, il va être procédé au tirage au sort d'un rêve formulé par un(e) habitant(e).

Il est ainsi procédé au tirage au sort par Madame la Présidente du Conseil de la Vie Sociale.
Le rêve tiré au sort est celui de Madame CHARTIER Odile, qui souhaite aller à Paris afin de visiter un musée.

La mise en œuvre du rêve sélectionné sera coordonnée par le service animation, en lien avec la Direction et les cadres de santé paramédicaux. L'établissement prendra les dispositions nécessaires afin d'organiser la réalisation de ce rêve, dans le respect des envies et des possibilités de Madame CHARTIER Odile.
Un suivi du dispositif sera assuré au travers d'un tableau de bord, de bilans présentés au Conseil de la Vie Sociale ainsi que d'actions de communication valorisant les réalisations effectuées.

7- RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF DE VIDÉO-PROTECTION DE LA RÉSIDENCE DEBROU

- Arrêté portant modification d'un système de vidéo-surveillance

Madame La Vice-Présidente donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale du renouvellement du dispositif de vidéoprotection de la Résidence DEBROU, conformément à l'arrêté portant modification du dispositif de vidéosurveillance.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de cette information.

Madame la Vice-Présidente demande si le refus, par un habitant, de son droit à l'image conditionne son admission au sein de l'établissement.
Monsieur le Directeur répond que non, le refus du droit à l'image ne conditionne pas l'admission de l'habitant au sein de l'établissement.
Il précise qu'un formulaire relatif au droit à l'image est renseigné lors de l'admission de l'habitant et réévalué au minimum une fois par an. Le choix exprimé par l'habitant est respecté et pris en compte par l'établissement.

8- ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS DÉLIVRÉES PAR LA RÉSIDENCE DEBROU

- Résultat de l'évaluation de la Résidence DEBROU dans le cadre du nouveau dispositif d'évaluation instauré par la Haute Autorité de Santé (HAS) réalisée du mercredi 11 juin 2025 au vendredi 13 juin 2025

Madame La Vice-Présidente donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale les résultats de l'évaluation de la Résidence DEBROU, réalisée dans le cadre du nouveau dispositif d'évaluation instauré par la Haute Autorité de Santé (HAS), du mercredi 11 juin au vendredi 13 juin 2025.

La Résidence DEBROU a obtenu la cotation C à l'issue de cette évaluation.

Monsieur le Directeur indique ne pas partager cette appréciation, considérant que cette cotation ne traduit pas l'ensemble des actions et démarches engagées par l'établissement.

Dans la perspective de la prochaine évaluation, Monsieur le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'à la suite de l'appel à candidature, diffusé à l'ensemble du personnel infirmier, par la note de service n° 2026-017 du 13 février 2026, relatif au poste d'« Infirmier(ère) qualiticien(ne) – Référent(e) qualité et gestion des risques », la candidature de Madame GIRARD Marina, Infirmière Diplômée d'État en Soins Généraux et Spécialisés, a été retenue à l'issue des épreuves écrite et orale.
Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, Madame GIRARD Marina travaillera en étroite collaboration avec Madame Léa DESMARES, Référente Administrative Qualité, sous l'autorité directe de la Direction.
Leurs missions porteront notamment sur :

- la préparation et le suivi de la certification HAS de la Résidence DEBROU ;
- le pilotage et le suivi de la démarche qualité HAS ;
- l'animation des démarches d'amélioration continue auprès des équipes ;
- le développement de la culture qualité et de la gestion des risques au sein de l'établissement ;
- le suivi des événements indésirables et des plans d'actions associés ;
- la structuration documentaire et le déploiement de l'outil AGEVAL.

Après une période de formation et d'immersion professionnelle, Madame GIRARD Marina prendra officiellement ses fonctions d'Infirmière Qualiticienne – Référente Qualité et Gestion des Risques à compter du lundi 14 septembre 2026, à raison de trois jours par semaine, les lundi, mardi et mercredi.
Elle poursuivra parallèlement ses missions d'Infirmière en Pratique Avancée (IPA) les jeudi et vendredi.
Monsieur le Directeur souhaite la bienvenue à Madame GIRARD Marina dans ses nouvelles fonctions et invite l'ensemble des professionnels à lui réserver un accueil favorable et à l'accompagner dans la prise en charge de ses nouvelles missions.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de ces informations.

9- PROJET INSTITUTIONNEL DE LA RÉSIDENCE DEBROU 2027-2031

Le projet institutionnel de la Résidence DEBROU 2027-2031 et la synthèse du projet institutionnel 2027-2031 ont été préalablement transmis aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Madame la Vice-Présidente donne la parole à Madame FÉVRIER pour présenter la synthèse du projet institutionnel de la Résidence DEBROU 2027-2031.

Madame FÉVRIER présente la synthèse du Projet Institutionnel 2027-2031 de la Résidence DEBROU, construit autour d'une démarche participative associant les professionnels, les habitants, les familles et proches ainsi que les bénévoles. Cette démarche a permis de croiser les attentes et les expériences de chacun afin de construire un projet centré sur l'habitant, ses besoins, ses choix et son parcours.

La démarche s'est également appuyée sur les constats issus de l'évaluation HAS 2025, afin de traduire les axes d'amélioration identifiés en actions concrètes. Le projet intègre ainsi les recommandations et critères du référentiel HAS ainsi que des indicateurs de suivi, dans une logique d'amélioration continue de la qualité.

Les valeurs de la Résidence DEBROU constituent le socle du Projet Institutionnel : la bientraitance, l'écoute, le juste accompagnement, le juste soin, le juste prix et l'éco-citoyenneté. Elles guident les orientations et les actions définies pour les cinq prochaines années et doivent se traduire concrètement dans les pratiques quotidiennes.

Madame FÉVRIER présente ensuite les 10 priorités stratégiques retenues pour la période 2027-2031 : la bientraitance et l'éthique, le respect des droits et libertés, l'expression et la participation des habitants, le projet d'accompagnement personnalisé, l'accompagnement à l'autonomie, l'accompagnement au sein des unités de vie protégées, l'accompagnement à la santé, la continuité et la fluidité des parcours, les ressources humaines et la qualité de vie au travail, ainsi que la démarche qualité et la gestion des risques.

Une attention particulière est portée aux critères impératifs du référentiel HAS, notamment en matière de bientraitance et de respect des droits et libertés : liberté d'aller et venir, dignité et intégrité, vie privée et intimité, respect des opinions et croyances, droit à l'image, exercice des droits et libertés, ainsi que confidentialité et protection des informations.

Ainsi, le Projet Institutionnel 2027-2031 constitue une feuille de route commune, permettant de donner du sens aux pratiques professionnelles et de poursuivre une dynamique d'amélioration continue, avec pour objectif de proposer aux habitants un accompagnement bientraitant, personnalisé, juste et sécurisé, tout en intégrant les enjeux humains, professionnels, économiques et environnementaux de la Résidence.

Monsieur le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que les représentants du personnel, lors de la séance du Comité Social d'Établissement, ont demandé que la formulation figurant en page 88 du Projet Institutionnel 2027-2031 soit modifiée.
Ils ont demandé que la mention « *Dans le cadre du PASA Vespéral, suite à une réorganisation interne, un agent supplémentaire est présent dans les Unités de Vie Protégées en début de soirée afin de proposer des activités adaptées ainsi qu'un accompagnement au repas.* » remplace la formulation suivante : « *Dans le cadre du PASA Vespéral, un agent supplémentaire est présent dans les Unités de Vie Protégées en début de soirée afin de proposer des activités adaptées ainsi qu'un accompagnement au repas.* »
Monsieur le Directeur indique avoir a donné un avis favorable à cette modification. Le Projet Institutionnel 2027-2031 a donc été modifié en conséquence.

À l'issue de cette présentation, Madame la Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le Projet Institutionnel 2027-2031.

Avis n° 2026-004 : Projet Institutionnel de la Résidence DEBROU 2027-2031
Il est procédé au vote de l'avis n° 2026 - 004.
Les membres du Conseil de la Vie Sociale se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	10

L'avis n°2026-004 est adopté à l'unanimité des membres présents.

10- CONTRAT DE SÉJOUR DE LA RÉSIDENCE DEBROU : VERSION 10 EN DATE DU 24 JUIN 2026

Le Contrat de Séjour et ses annexes ont été communiqués aux membres du Conseil de la Vie Sociale avec la convocation.

Madame la Vice-Présidente donne la parole à Madame FÉVRIER qui informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que le Contrat de Séjour de la Résidence DEBROU et ses annexes évoluent notamment pour répondre aux exigences réglementaires et juridiques en vigueur.

Madame FÉVRIER présente de manière succincte les principales modifications et nouveautés apportées au Contrat de Séjour et à ses annexes.

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le contrat de séjour de la Résidence DEBROU dans sa version 10.

Avis n° 2026-005 : Contrat de Séjour de la Résidence DEBROU : version 10 en date du 24 juin 2026
Il est procédé au vote de l'avis n° 2026 - 005.
Les membres du Conseil de la Vie Sociale se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	10

L'avis n°2026-005 est adopté à l'unanimité des membres présents.

11- RÉACTUALISATION DES LIVRETS D'ACCUEIL À DESTINATION DES HABITANTS, DES FAMILLES ET DES PROCHES

Les livrets d'accueil à destination des habitants, des familles et des proches ont été communiqués aux membres du Conseil de la Vie Sociale avec la convocation.

Madame la Vice-Présidente donne la parole à Madame FÉVRIER pour présenter les livrets d'accueil à destination des habitants, des familles et des proches, dans leur version actualisée

pour l'année 2026. Elle rappelle que ces documents ont pour objectif de faciliter l'arrivée et l'intégration des nouveaux habitants et de permettre aux familles et aux proches de disposer des informations nécessaires à la compréhension du fonctionnement de la Résidence DEBROU.

Madame FÉVRIER détaille la structure et le contenu des livrets, articulés autour de plusieurs grandes thématiques :

- L'accueil et la vie quotidienne : repères au sein de l'établissement, espaces de vie, hébergement temporaire, emménagement et vie pratique.
- L'accompagnement et les soins : projet personnalisé du résident, présentation de l'équipe pluridisciplinaire et du Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA).
- La vie sociale et citoyenne : animation, vie cultuelle, maintien des droits citoyens et rôle du Conseil de la Vie Sociale (CVS).
- Le soutien aux proches et aux aidants : accompagnement des familles, conseils aux aidants et réponses aux questions fréquentes.
- Les engagements institutionnels, droits et démarches : valeurs de la résidence, droits et devoirs des résidents, démarche qualité, modalités financières, Charte de la bientraitance ainsi que la prévention et la lutte contre la maltraitance.

Elle précise que cette actualisation permet d'intégrer l'ensemble des évolutions de l'établissement et de mettre à disposition une information fiable et complète. Elle ajoute que les professionnels de la Résidence DEBROU y sont clairement identifiés avec leurs fonctions respectives afin de faciliter les échanges au quotidien.

Madame la Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur la réactualisation des livrets d'accueil à destination des habitants, des familles et des proches.

Avis n° 2026-006 : Réactualisation des livrets d'accueil à destination des habitants, des familles et des proches

Il est procédé au vote de l'avis n° 2026 - 006.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	10

L'avis n°2026-006 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame la Vice-Présidente remercie chaleureusement Madame FÉVRIER pour le travail réalisé, son implication et son investissement, et souligne la qualité du travail accompli.

12- ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2026 (EPRD 2026) : HÉBERGEMENT PERMANENT / HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

L'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2026 a été remis aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Madame La Vice-Présidente donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2026 et fait lecture du rapport de présentation – budget exécutoire 2026.

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur l'EPRD 2026.

Avis n° 2026-007 : EHPAD DEBROU – EPRD 2026
Il est procédé au vote de l'avis n° 2026 - 007.
Les membres du Conseil de la Vie Sociale se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	10

L'avis n°2026-007 est adopté à l'unanimité des membres présents.

13- CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2021-2025 : BILAN DES OBJECTIFS 2025

Le bilan des objectifs 2025 du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2021-2025 a été transmis aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Madame La Vice-Présidente donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente le bilan des objectifs 2025 du CPOM 2021-2025.
Ce bilan permet de mesurer le niveau de réalisation des objectifs contractualisés et d'apprécier les actions mises en œuvre au cours de l'année. Monsieur le Président précise que l'ensemble des objectifs fixés pour 2025 a été atteint. Le bilan met ainsi en évidence la réalisation des engagements prévus dans le cadre du CPOM et vient alimenter la démarche d'amélioration continue de l'établissement.

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le bilan des objectifs 2025 du CPOM 2021-2025.

Avis n° 2026-008 : CPOM 2021-2025 : Bilan des Objectifs 2025 et Indicateurs CPOM 2025
Il est procédé au vote de l'avis n° 2026 - 008.
Les membres du Conseil de la Vie Sociale se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	10

L'avis n°2026-008 est adopté à l'unanimité des membres présents.

14- INDICATEURS CPOM 2025 DE LA RÉSIDENCE DEBROU

Les indicateurs CPOM 2025 (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2025) de la Résidence DEBROU ont été préalablement communiqués aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Madame La Vice-Présidente donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente les indicateurs CPOM 2025 de la Résidence DEBROU.
Ces indicateurs permettent d'assurer le suivi des objectifs définis dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens. Ils portent notamment sur l'activité de l'établissement, la qualité de l'accompagnement, les ressources humaines et les moyens mobilisés. Leur analyse permet d'apprécier l'évolution de la situation de l'établissement au regard des objectifs contractualisés et d'identifier, si nécessaire, les axes d'amélioration à poursuivre.

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur les indicateurs CPOM 2025 de la Résidence DEBROU.

Avis n° 2026-008 : CPOM 2021-2025 : Bilan des Objectifs 2025 et Indicateurs CPOM 2025
Il est procédé au vote de l'avis n° 2026 - 008.
Les membres du Conseil de la Vie Sociale se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	10

L'avis n°2026-008 est adopté à l'unanimité des membres présents.

15- RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ MÉDICALE 2025

Le rapport d'activité médicale 2025 a été préalablement transmis aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Madame La Vice-Présidente donne la parole au Docteur BOURGEAIS, Médecin coordonnateur.

Le Docteur BOURGEAIS, Médecin coordonnateur, présente aux membre du Conseil de la Vie Sociale le rapport d'activité médicale 2025 et les grandes statistiques qui en émergent.

Madame la Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le rapport médical au titre de l'année 2025.

Avis n°2026-009 : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2021-2025 : Rapports d'activité 2025 du service médical, du service PASA, du service psychologie et du service vie sociale et animation
Il est procédé au vote de l'avis n° 2026-009.
Les membres du Conseil de la Vie Sociale se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	10

L'avis n°2026-009 est adopté à l'unanimité des membres présents.

16- RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 DU SERVICE DE PSYCHOLOGIE

Madame La Vice-Présidente donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Le rapport d'activité 2025 du service de psychologie a été préalablement transmis aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur Le Directeur présente le rapport d'activité 2025 du service de psychologie et détaille l'organisation et les missions du service de psychologie.

Madame la Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le rapport d'activité 2025 du service de psychologie.

Avis n° 2026-009 : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2021-2025 : Rapports d'activité 2025 du service médical, du service PASA, du service psychologie et du service vie sociale et animation
Il est procédé au vote de l'avis n° 2026 - 009.
Les membres du Conseil de la Vie Sociale se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	10

L'avis n°2026-009 est adopté à l'unanimité des membres présents.

17- RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 PASA ET ACCOMPAGNEMENT NON-MÉDICAMENTEUX

Madame La Vice-Présidente donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Le rapport d'activité 2025 PASA et Accompagnement Non Médicamenteux a été préalablement transmis aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le rapport d'activité 2025 PASA et Accompagnement Non Médicamenteux.

Madame la Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le rapport d'activité 2025 PASA et Accompagnement Non Médicamenteux.

Avis n° 2026-009 : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2021-2025 : Rapports d'activité 2025 du service médical, du service PASA, du service psychologie et du service vie sociale et animation
Il est procédé au vote de l'avis n° 2026 – 009.
Les membres du Conseil de la Vie Sociale se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	10

L'avis n°2026-009 est adopté à l'unanimité des membres présents.

18- RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 DU SERVICE ANIMATION

Madame La Vice-Présidente donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Le rapport d'activité 2025 du service vie sociale et animation a été préalablement transmis aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur Le Directeur présente le rapport d'activité 2025 du service vie sociale et animation et en détaille l'organisation, les missions ainsi que les principales actions menées au cours de l'année.

Madame La Vice-Présidente remercie tout particulièrement Muriel, Animatrice (ff) au sein des unités protégées et des Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA), pour son implication dans les activités menées auprès des habitants.

À l'issue de cette présentation, Madame la Vice-Présidente invite les membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le rapport d'activité 2025 du service vie sociale et animation.

Avis n° 2026-009 : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2021-2025 : Rapports d'activité 2025 du service médical, du service PASA, du service psychologie et du service vie sociale et animation
Il est procédé au vote de l'avis n° 2026 – 009.
Les membres du Conseil de la Vie Sociale se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	10

L'avis n°2026-009 est adopté à l'unanimité des membres présents.

19- RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Madame La Vice-Présidente donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Le rapport d'activité 2025 du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence DEBROU a été transmis aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur le Directeur présente le rapport d'activité 2025 du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence DEBROU. Il procède à la lecture du préambule lequel retrace fidèlement l'activité du Conseil tout au long de l'année 2025.

Madame la Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le rapport d'activité 2025 du Conseil de la Vie Sociale.

Avis n° 2026-010 : Rapport d'activité 2025 du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence DEBROU

Il est procédé au vote de l'avis n° 2026 – 010.
Les membres du Conseil de la Vie Sociale se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	10

L'avis n°2026-010 est adopté à l'unanimité des membres présents.

20- RAPPORT D'APPLICATION DU PRINCIPE DE LA LAÏCITÉ AU SEIN DE LA RÉSIDENCE DEBROU – ANNÉE 2025

Madame La Vice-Présidente donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Le rapport d'application du principe de la laïcité au sein de la Résidence DEBROU au titre de l'année 2025 a été préalablement transmis aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur Le Directeur présente le rapport d'application du principe de la laïcité au sein de la Résidence DEBROU au titre de l'année 2025. Il rappelle notamment que la Journée de la laïcité est célébrée chaque année le 9 décembre.

Madame la Vice-Présidente invite les membres du Conseil de la Vie Sociale à se prononcer sur le rapport d'application du principe de la laïcité au sein de la Résidence DEBROU au titre de l'année 2025.

Avis n° 2026-011 : Rapport d'application du principe de la laïcité au sein de la Résidence DEBROU au titre de l'année 2025

Il est procédé au vote de l'avis n° 2026 – 011.
Les membres du Conseil de la Vie Sociale se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	10

L'avis n°2026-011 est adopté à l'unanimité des membres présents.

21- SYNTHÈSE DES ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES DÉCLARÉS AU SEIN DE LA RÉSIDENCE DEBROU – ANNÉE 2025

La synthèse des évènements indésirables pour l'année 2025 a été transmise aux membres du Conseil de la Vie Sociale en amont de la réunion.

Madame La Vice-Présidente donne la parole à Madame PIRO-MAHÉ.

Madame PIRO-MAHÉ informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que la synthèse ci-après présentée a été élaborée à partir des feuilles d'événements indésirables renseignées par l'ensemble du personnel, des habitants, de leurs familles et de leurs proches.
Madame PIRO-MAHÉ ajoute et précise que ce document est également accessible sur le site internet de la Résidence DEBROU.

Présentation de la synthèse des événements indésirables pour l'année 2025 :
Au total, 559 événements indésirables ont été recensés, répartis comme suit :

- 137 événements liés à la sécurité des personnes et des biens ;
- 81 événements relatifs aux comportements ;
- 38 événements concernant les prestations hôtelières ;
- 49 événements touchant à la prise en soins des habitants ;
- 15 événements portant sur les droits des habitants ;
- 156 événements liés à des défaillances techniques ;
- 82 événements relevant des risques professionnels ;
- 1 événement concernant la responsabilité sociétale de la Résidence DEBROU.

Madame PIRO-MAHÉ rappelle que ces signalements font l'objet d'un traitement quotidien en réunion de direction, et qu'une réponse personnalisée est systématiquement apportée par Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur précise aux membres du Conseil de la Vie Sociale que les événements indésirables graves (EIG) font l'objet d'une vigilance particulière. Lorsqu'un événement répond aux critères de gravité prévus par la réglementation, celui-ci doit faire l'objet d'une transmission à l'Agence Régionale de Santé (ARS), conformément aux obligations réglementaires en vigueur. Cette remontée permet d'assurer la traçabilité et l'analyse des événements graves et de mettre en œuvre, lorsque cela est nécessaire, les mesures correctives et préventives appropriées.

Monsieur Le Directeur souligne l'importance pour chaque membre du personnel, chaque habitant et chaque famille de continuer à signaler tout événement jugé indésirable. Cette démarche contribue directement à l'évolution de la politique de gestion des risques, des investissements, des achats, ainsi qu'à l'amélioration continue des modes opératoires de la Résidence DEBROU.
Il rappelle également que la feuille d'événement indésirable constitue le fondement de la politique d'évaluation, de prévention et de gestion des risques de l'établissement.

22- SYNTHÈSE DES SATISFACTIONS, DES PLAINTES, DES OBSERVATION ET DES RÉCLAMATIONS DES HABITANTS, DES FAMILLES ET DES PROCHES – ANNÉE 2025

La synthèse des satisfactions, plaintes, observations et réclamations formulées par les habitants, les familles et les proches au titre de l'année 2025 a été transmise aux membres du Conseil de la Vie Sociale en amont de la réunion.

Madame la Vice-Présidente donne la parole à Madame PIRO-MAHÉ, qui en présente les principaux éléments.

Au titre de l'année 2025, 26 satisfactions, plaintes, réclamations et observations ont été formulées.

Madame PIRO-MAHÉ précise que chaque satisfaction, plainte, réclamation ou observation fait systématiquement l'objet d'une réponse personnalisée de Monsieur le Directeur.

Monsieur le Directeur souligne que cette synthèse constitue une base essentielle pour la poursuite des objectifs de la Résidence DEBROU et contribue à l'amélioration continue de la qualité du service rendu aux aînés. Elle constitue également un outil essentiel au pilotage des actions d'amélioration continue de la Résidence DEBROU, permettant de répondre au mieux aux attentes des habitants et de leurs proches.

Madame PIRO-MAHÉ ajoute que ce document est également accessible sur le site internet de la Résidence DEBROU.

23- RÉSULTAT DES ENQUÊTES DE SATISFACTION DES HABITANTS ET DES FAMILLES 2026

Les résultats de l'enquête de satisfaction à l'attention des habitants et les résultats de l'enquête de satisfaction à l'attention des familles ont été transmis aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Madame La Vice-Présidente donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale les résultats de l'enquête de satisfaction à l'attention des Habitants 2026.
Il est heureux d'informer les membres du Conseil de la Vie Sociale que les habitants répondants à l'enquête expriment une grande satisfaction générale.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale les résultats de l'enquête de satisfaction à l'attention des Familles 2026.
Il est heureux d'informer les membres du Conseil de la Vie Sociale que les familles répondants à l'enquête expriment une grande satisfaction générale.

Monsieur le Directeur informe avoir demandé aux psychologues d'intégrer une présentation pluriannuelle des résultats dans le cadre de leur suivi et de leur restitution. Cette visibilité dans le temps permettra de mieux apprécier leur évolution et de faciliter le suivi des actions d'amélioration mises en œuvre.

24- PLAN NATIONAL CANICULE 2026

Madame La Vice-Présidente donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Les notes de service n°2026-005, n°2026-054 et n°2026-055 relatives au plan canicule 2026 de la Résidence DEBROU ont été communiquées aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur Le Directeur informe que le plan canicule de la Résidence DEBROU est effectif depuis le 1er juin 2026 dans le cadre de la veille saisonnière.
Il rappelle que ce plan comporte 4 niveaux de surveillance activés chaque année par les autorités en fonction des températures.
Monsieur Le Directeur informe que des fiches de relevés de température sont mises à disposition de chaque service depuis le 1er juin 2026. Celles-ci sont remplies quotidiennement à des heures fixes dans les pièces à vivre les plus chaudes et dans les salles de restaurant.

Monsieur Le Directeur rappelle que la Résidence DEBROU est dotée de systèmes de climatisation dans chaque salle de restaurant, dans les PASA et dans l'espace vie sociale et animation. Dans les salles de restaurant, des stores sont également installés et peuvent être descendus en tant que de besoin.

Monsieur Le Directeur rappelle que les équipes de soins sont mobilisées et formées pour prévenir les éventuels risques de déshydratation et d'hyperthermie des habitants. Des consignes précises ont été données, avec notamment une organisation du travail spécifique et des tournées boissons.

Monsieur Le Directeur informe que le dispositif interne est renforcé par le recrutement de deux agents canicule à partir du 1er juillet 2026 et jusqu'au 31 août 2026. Ils ont pour mission de s'assurer de la bonne hydratation des habitants régulièrement en réalisant des tournées de boissons, en s'assurant de la disponibilité et de la proximité des verres et pichets d'eau dans chaque logement à disposition des habitants et de vérifier que l'environnement de l'habitant est adapté.

D'autre part, Monsieur le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le plan d'actions relatif au plan canicule 2026 de la Résidence DEBROU, diffusé notamment par note de service n°2026-055 le 15 juin 2026.

Dans ce cadre, Monsieur le Directeur réaffirme la double priorité pour la Résidence DEBROU consistant à garantir la sécurité et le bien-être des habitants, tout en veillant à préserver la santé, les conditions de travail et la capacité d'action des professionnels.
Monsieur le Directeur rappelle que ce plan d'actions a été élaboré dans cette perspective et qu'il a vocation à mobiliser l'ensemble des ressources disponibles au sein de l'établissement afin de faire face aux épisodes de fortes chaleurs, dont la fréquence tend à augmenter.

Le plan prévoit notamment :

- la prise en compte et la prévention des risques professionnels liés aux fortes chaleurs ;
 Monsieur le Directeur informe notamment les représentants du Conseil de la Vie Sociale que des essais de nouvelles tenues professionnelles seront prochainement réalisés. Des échantillons doivent être réceptionnés afin d'étudier différents modèles, notamment plus respirants, plus légers et mieux adaptés aux périodes de fortes chaleurs.
 la mise en œuvre de mesures organisationnelles visant à adapter les conditions de travail ; À ce titre, Monsieur le Directeur informe notamment les membres du Conseil de la Vie Sociale de l'installation prochaine d'un système de climatisation dans la salle de pause du personnel, située au rez-de-jardin.
 De plus, Monsieur le Directeur informe du renouvellement et de l'évolution des fontaines à eau sur tous les secteurs de la Résidence.
- la préservation des temps de pause et de récupération des professionnels ;
- l'adaptation des modalités d'accompagnement des habitants afin de limiter, autant que possible, la charge de travail des équipes ;
- un rappel des principaux points de vigilance et des mesures de prévention à respecter en période de fortes chaleurs ;
- le maintien d'un dialogue social permettant d'échanger sur les éventuelles difficultés rencontrées et d'adapter, si nécessaire, les mesures mises en œuvre.

Monsieur le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale de la nécessité d'adapter le plan pluriannuel d'investissement afin de répondre aux besoins identifiés en matière de confort thermique et de performance des équipements de l'établissement.

Le groupe d'eau glacée, indispensable au maintien de conditions thermiques adaptées au sein de l'établissement, ne permet plus de garantir pleinement les conditions de confort nécessaires, notamment lors des périodes de très fortes chaleurs. Il est ainsi envisagé d'étudier la mise en place d'un second groupe d'eau glacée afin de renforcer le dispositif existant et d'assurer la continuité du rafraîchissement.
Par ailleurs, les panneaux solaires existants doivent être remplacés par de nouveaux panneaux solaires afin de maintenir la performance énergétique des installations et d'assurer la continuité du service.

Ces travaux s'inscrivent dans la mise en œuvre des mesures prévues dans le cadre du plan canicule 2026 et contribuent à répondre aux exigences de sécurité, de confort et de qualité d'accompagnement des habitants.

À ce titre, le Conseil de la Vie Sociale est sollicité afin de permettre à Monsieur le Directeur d'engager les démarches nécessaires à l'étude, au remplacement et à l'ajout des équipements concernés, dans le cadre de l'adaptation du plan pluriannuel d'investissement.

Madame la Vice-Présidente invite les membres du Conseil de la Vie Sociale à se prononcer sur le plan canicule 2026-2027 de la Résidence DEBROU.

Avis n° 2026-012 : Plan canicule 2026-2027 de la Résidence DEBROU
Il est procédé au vote de l'avis n° 2026 – 012.
Les membres du Conseil de la Vie Sociale se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	10

L'avis n°2026-012 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Directeur précise que l'ensemble de ces dispositions vise à permettre à l'établissement de répondre de manière adaptée aux épisodes de fortes chaleurs, tout en conciliant la sécurité des habitants avec la protection des professionnels et le maintien de la qualité de l'accompagnement.

Madame la Vice-Présidente remercie chaleureusement l'ensemble des membres du Conseil de la Vie Sociale pour leurs remarques et questionnements sur les points présentés au cours de la séance, ainsi que pour leurs contributions et leur participation aux échanges.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordés, Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente et Monsieur le Directeur remercient les membres du Conseil de la Vie Sociale

présents ainsi que les habitants, les familles et proches y ayant assisté et clôturent la séance à 16H53.

La Présidente du Conseil de la Vie Sociale	La Vice-Présidente du Conseil de la Vie Sociale
O. GRAS	F. LOINTIER-GOLD

Fait à Joué-lès-Tours le 23 juin 2026